

Compte rendu de l'assemblée générale du Centre de Yoga Iyengar de Strasbourg

Samedi 26 novembre 2022

Assemblée générale ordinaire 18h

Nombre de présents : 47 sur 257

Nombre de pouvoirs : 37

Le quorum est atteint (1/10ème des membres doivent être présents ou représentés).

Il est important de noter que cette Assemblée Générale fait directement suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) qui a été ajournée. Il est donc important, pour comprendre le présent compte-rendu, de lire le procès verbal de l'AGE afin de bien saisir la teneur des discussions.

Rapport financier

Le bilan financier concerne la saison 2021/2022 du 1er août 2021 au 31 juillet 2022.

Cécile Wetterwald, trésorière du bureau de l'association, remercie Rodolphe Thirion, l'ancien trésorier, pour son aide durant le temps de la transition.

| Centre de Yoga Iyengar Strasbourg | | | |
|---|------------------------|-------------------------|------------------|
| RUBRIQUES | CHARGES | RUBRIQUES | PRODUITS |
| Achats matériel | 1571,52€ | Prestations de services | 84523,66€ |
| Enseignement | 40310€ | | |
| Ménage | 10988,94€ | | |
| Locations salle + charges | 15961,24€ | Intérêts livret | 338,07€ |
| Assurance Maif | 396,28€ | | |
| Frais bénévoles Missions Stages Réceptions | 4590,56€ | | |
| Telecom (téléphone, internet, assoconnect, zoom, eversports, ionos) | 1783,77€ | | |
| Banques (frais bancaires , commissions , cartes bancaires, sésame) | 671,67€ | | |
| TOTAL | 76273,98€ | | 84861,73€ |
| RESULTAT de l'exercice | Solde créditeur | 8587,75€ | |

Les comptes ont été vérifiés par les deux vérificateurs aux comptes : *Rita Lange* (absente à

l'AG) et *Martine Musielski*.

Elles remercient Cécile Wetterwald pour l'efficacité et la clarté des documents fournis aux vérificateurs.

- Certains membres notent que, dans le tableau présenté, une colonne est manquante pour la clarté du tableau des produits (recettes).

Le bilan est approuvé à l'unanimité.

Comptes prévisionnels

Cécile a prévu des charges supplémentaires concernant le local et le paiement des prestations des enseignants en prévision de l'augmentation de l'offre de cours la saison prochaine.

Les recettes ont également été augmentées en prévision d'une augmentation du nombre de membres.

BUDGET PREVISIONNEL 2022 - 2023

| RECETTES | | DEPENSES | |
|------------------------|-----------------|-----------------------------|-----------------|
| Prestations de service | 85000 | Enseignement | 42000 |
| Intérêts livret | 400 | Loyer + charges | 20000 |
| | | Menage | 9300 |
| | | Frais Bancaires | 700 |
| | | Assurance | 400 |
| | | infomaniak | 144 |
| | | lonos | 245 |
| | | RED SFR | 200 |
| | | Free Mobile | 50 |
| | | Zoom | 734,28 |
| | | Frais Eversports | 1200 |
| | | Asso Connect | 288 |
| | | Achats fournitures diverses | 100 |
| | | achat matériel yoga + autre | 1500 |
| | | entretien local | 2000 |
| | | Réceptions | 200 |
| 85400 | excédent | 6338,72 | 79061,28 |

Les comptes prévisionnels sont approuvés à l'unanimité.

Vérificateurs aux comptes

Le mandat de 3 ans des vérificateurs aux comptes arrive à échéance.

Rita Lange et Martine Musielski se représentent pour un nouveau mandat de 3 années.

Elles sont élues à l'unanimité

Rapport moral

Lucile Ziletti, secrétaire du bureau de l'association présente le bilan moral.

Outil de gestion des participants aux cours : Eversports

Quand le bureau a pris ses fonctions, il a hérité d'un outil mis en place par l'équipe précédente pour répondre à un besoin de gestion des jauges en temps de COVID.

Cela a demandé un temps de travail considérable (tant par l'ancien bureau que l'actuel) pour adapter l'outil au fonctionnement du Centre.

De plus, les usagers d'Eversports ont eu beaucoup de difficultés à s'adapter au départ et ont sollicité énormément le bureau.

Pour les nouvelles inscriptions, le bureau a repensé la méthode et a proposé que le lien direct entre l'élève et l'enseignant était important, en établissant des inscriptions manuelles auprès de l'enseignant, consignées dans l'outil informatique, par la suite, par les personnes du bureau.

La priorité a été donnée aux membres du Centre pour cette nouvelle saison en mettant en place au mois de juin des listes de pré-inscription, notamment pour répartir dans le temps la charge administrative liée aux inscriptions..

Tarifs

La politique tarifaire de l'association qui souhaite que le yoga soit accessible au plus grand nombre a conduit à maintenir des tarifs réduits conditionnés au niveau de revenu. Mais le bureau a souhaité jouer la carte de la confiance en supprimant l'obligation de fournir un justificatif.

Ceci dans l'optique d'établir une relation de confiance, mais également de supprimer une partie de la charge administrative.

Ce système semble très bien fonctionner, puisque le taux de tarifs réduits (10%) n'a pas augmenté comparativement à la saison précédente. Il n'y a pas eu d'abus de confiance de la part des pratiquants..

Vie associative

L'association souhaite impulser une dynamique qui favorise les rencontres et les discussions des adhérents.

Un cercle de lecture a été organisé depuis le printemps 2022, avec une volonté d'y installer une régularité : il consiste à proposer des rencontres régulières aux adhérents pour débattre autour de textes de yoga choisis par un membre auto-désigné. Il se différencie donc d'une conférence et se veut être un moment de discussion et de partage où chaque voix ait la même valeur.

Un projet de bibliothèque est en cours de réflexion avec pour objectif de le rattacher à ces cercles de lecture.

L'association souhaite également rendre le Centre accueillant et permettre que les adhérents puissent l'investir. Un grand ménage de printemps organisé en 2022 avait mobilisé un certain nombre d'adhérents volontaires et s'est avéré être un moment convivial et chaleureux.

Le bureau souhaiterait pouvoir aménager autrement l'espace cuisine du Centre afin que les adhérents puissent l'investir davantage.

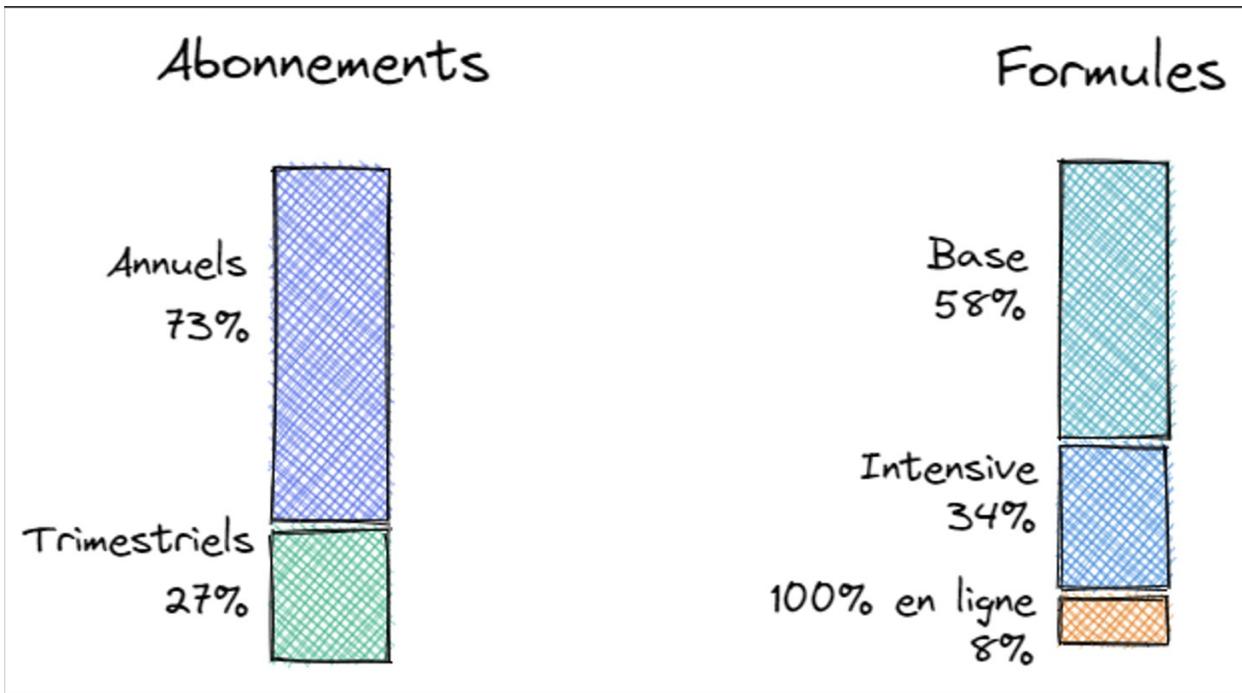
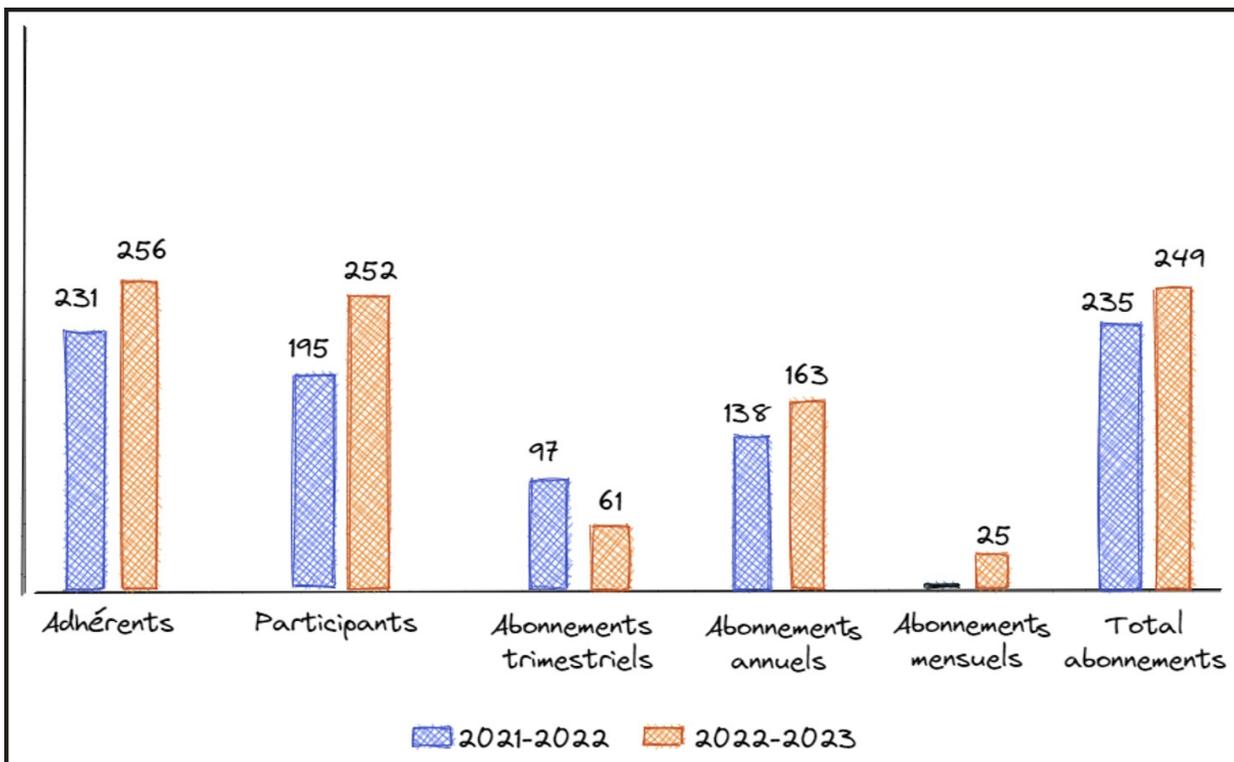
À titre plus ponctuel, une randonnée avait été organisée sur les Crêtes vosgiennes, toujours dans l'esprit de créer des espaces de rencontres, y compris hors des murs de l'association.

Quelques statistiques de la rentrée 2022

Ludovic Muller, vice-président, complète le bilan moral avec les chiffres de la rentrée.

Il compare les chiffres de la rentrée actuelle à ceux de la saison précédente.

Il précise qu'il y a une augmentation régulière du nombre de membres depuis quelques années, même durant la période COVID. Ce qui montre une volonté des élèves à soutenir le Centre.



Bilan pédagogique

Jean-Michel Kuhry, référent pédagogique, rapporte un enthousiasme partagé par l'ensemble des professeurs (Nathalie Ehlig, Mickael Hill, Patrick Lallemand) quant à l'organisation proposée par le bureau autour de la rentrée et aux rapports instaurés entre le bureau et les enseignants.

En tant que mentor de deux futurs professeurs (Ludovic Muller et Sabine Turchi), il prévoit de pouvoir leur faire animer de nouveaux cours débutant sous sa supervision à la rentrée prochaine. Strasbourg pourrait être un centre d'évaluation niveau 1 pour 2024.

Il relate que l'organisation de la rentrée 2022 a été marquée par le retrait de deux professeures du groupe des enseignants (Anne Masquida et Elya Zanin), qui a logiquement donné lieu à une réduction du nombre de cours proposés.

Le succès du stage de Lydie Drivière organisé au printemps 2022 dans l'église Saint Pierre le vieux à Strasbourg (Espace Nootos) a suscité l'envie d'organiser pour le printemps prochain la venue d'une enseignante internationale (Gabiella Giubilaro), stage qui est déjà complet.

Le bilan moral est approuvé à l'unanimité.

Élection des nouveaux membres du bureau

Léonie Lassarat est candidate pour rejoindre le futur conseil collégial.

Elle est élue à l'unanimité.

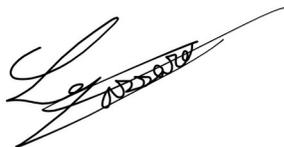
Fin de l'assemblée Générale à 19h

Les membres du bureau (par ordre alphabétique)

Robin Birgé, Président



Léonie Lassarat

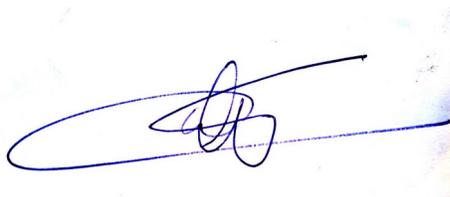




Ludovic Muller, Vice-Président



Anne-Sophie Sorin, Secrétaire Adjointe



Cécile Watterwald, Trésorière



Lucile Ziletti, Secrétaire

Compte rendu des Assemblées Générales Extraordinaires du Centre de Yoga Iyengar de Strasbourg

Samedi 26 novembre 2022 (ajournée)

Jeudi 26 janvier 2023

Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) ajournée du 26 novembre 17h

Nombre de personnes présentes : 47

Nombre de pouvoir : 37

Nombre d'adhérents : 256

Étant donné le nombre de membres présents (47), le quorum (60% des membres soit 153 voix) n'est pas atteint. L'assemblée générale extraordinaire a donc été ajournée. Elle a été reportée au 26 janvier 2023, et selon les statuts, il n'y a plus de quorum nécessaire : la convocation a donc été adressée au plus tard 15 jours après l'AGE de novembre, et a été réalisée dans un délai de 2 mois.

Le président de la séance, Robin Birgé, présente le projet de modification des statuts, afin qu'il puisse être discuté entre toutes les personnes présentes.

Nouveaux statuts

Les statuts de l'association actuels sont proches d'un modèle type, calqué sur le modèle des entreprises, de type pyramidal. Le pouvoir des postes est corrélé à la responsabilité qu'implique sa fonction.

- l'avantage de ce type de structure est son efficacité et la rapidité de prise de décisions
- les inconvénients sont liés au manque de démocratie dans l'association ; cela crée un rapport

particulier avec les membres (hiérarchisé). Cela crée des relations qui correspondent à un modèle de consommation, "je paie un cours, je le consomme".

Les statuts actuels tendent à concentrer le pouvoir :

- le bureau prend des décisions de manière confidentielle en réunion ;
- le président a particulièrement le pouvoir de restreindre ce qui est discutable ou non (par la rédaction des Ordre du Jour qui lui incombe) ;
- etc.

La nouvelle équipe composée d'Anne-Sophie Sorin (secrétaire adjointe), Lucile Ziletti (secrétaire), Cécile Wetterwald (trésorière), Ludovic Muller (vice-président) et Robin Birgé (président) qui ont été élus lors de l'assemblée générale de 2021, ont dès leur prise de fonction, proposé un mode de fonctionnement selon la forme de la gouvernance collégiale. *Le projet des nouveaux statuts est un reflet du fonctionnement mis en place depuis un an.*

Cela consiste en :

- Une réunion mensuelle de tout membre de l'association souhaitant participer à la bonne marche de l'association et inscrit sur une liste de diffusion dédiée. Le bureau en profite pour inviter tous les adhérents à s'y inscrire.

- La rédaction de l'ordre du jour est établie de manière collaborative avant la réunion.

L'ordre du jour peut évoluer lors de la réunion.

- Les points à aborder sont discutés de manière collégiale et un consensus est recherché.

- L'utilisation du vote à main levée est utilisé en dernier recours si le consensus n'est pas atteint, proposé par un membre de cette réunion.

- S'il y a désaccord, le bureau (conseil collégial élu à l'avenir) peut opposer un "garde-fou démocratique", droit de veto.

- Si la proposition actée ne trouve pas de mandataire pour la gérer, la décision est abandonnée de fait.

- Le compte rendu de la réunion mensuelle est rédigé de manière collégiale par tous les membres de la liste de diffusion. Le compte rendu est finalisé et archivé, un mois après sa rédaction.

Questions Réponses des participants

- S'il y a désaccord lors de ces réunions, le vote est-il à la majorité absolue ?
 - o Non, c'est une majorité relative
- Concernant le "garde-fou démocratique" (droit de veto), si un membre du Conseil collégial élu s'oppose à la décision du conseil collégial élargi, il peut tout bloquer.

- o Suis une grande discussion avec un certain nombre de propositions qui permettraient de sortir d'une situation inextricable.
- o Faut-il laisser le pouvoir de veto à une seule personne ?
- o Ou à la majorité du conseil collégial élu, dans ce cas une proposition est d'avoir un nombre impair de membres élus.
- Comment s'inscrit-on sur la liste de diffusion ?
 - o Suite à l'AG un mail d'inscription sera à nouveau envoyé aux membres.
- Marie-Paule Imbach remercie chaleureusement les personnes qui sont investies dans la vie de l'association pour leur travail bénévole. Elle soulève quelques points concernant le projet des nouveaux statuts :
 - o Quel est le statut des enseignants et peuvent-ils prendre des décisions dans le cadre des réunions collégiales ?
 - Les enseignants ne sont pas salariés, ils sont prestataires de service et facturent leurs services à l'association.
 - Suis une discussion sur la place des enseignants au sein des instances décisionnaires et des risques de conflits d'intérêt qui pourraient en découler.
 - Quelques propositions sont faites : clause de déclaration de conflits d'intérêt, exclusion des enseignants des délibérations concernant les tarifs des prestations, impossibilité d'inclure un enseignant dans le conseil collégial élu.
 - Certains défendent que la présence d'enseignants dans le conseil collégial élu n'est pas problématique, et que la collégialité des prises de décision permet de dissoudre les risques de conflits d'intérêts (Article 12 paragraphe 6 concernant le principe de collégialité). Il serait intéressant d'expliquer ce principe en début d'article pour mieux comprendre les paragraphes suivants.
 - o Article 15 : remplacer « direction » par « conseil collégial élu ».
 - o Propose de paginer.
- Une discussion a lieu sur l'usage des deux termes suivant :
 - o Consensus : Procédure qui consiste à dégager un accord (littéralement : prendre ensemble) sans procéder à un vote formel, ce qui permet à l'expression

individuelle de motiver les raisons d'un choix, à la discussion de vivre, et à prendre le temps d'une construction collective que chacun puisse se réapproprier .

- o Consentement : Action de donner son accord à une action, à un projet ; acquiescement, approbation, assentiment : Il a agi avec mon consentement.
- Rodolphe Thirion, félicite le bureau qui est en place depuis 1 an et rappelle que pour les banques il faut un interlocuteur légal.
 - o Le bureau répond que dans les nouveaux statuts, il est possible de mandater un membre pour une mission spécifique.
 - o Françoise Derouard spécifie qu'il est important que le mandat soit écrit : mandataire / mandaté et qualité du mandat.
- La question de l'établissement d'un règlement intérieur pour ce qui concerne la vie de l'association a été soulevée.
 - o Il est spécifié dans les nouveaux statuts qu'un règlement intérieur peut être rédigé. Il est cependant rappelé que le mode de fonctionnement actuel permet de s'en passer, car les décisions prises en réunion mensuelle et consignées dans les Compte Rendu font office de règlement..
- Charles Boubel note que les procédures de remplacement des membres du conseil collégial élu n'a pas été maintenu dans la nouvelle version.
 - o La question de la nécessité de cet article est discutée et doit être revue pour la prise de fonction intérimaire de remplacement d'un membre.

Fin des discussions à 18h. Un consensus enthousiaste semble émerger à propos de la mise en place de la collégialité.

Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du 26 janvier **21h10**

Nombre de personnes présentes : 15 (dont 5 en visioconférences)

Nombre de pouvoir : 12

Le seul point à l'OJ est l'adoption des nouveaux statuts, légèrement remaniés pour s'adapter au discussion de l'AGE ajournée (voir au-dessus).

Abstension : 0

Contre : 0

Pour : 15

Les nouveaux statuts sont adoptés à la majorité.

Annexe

- Les nouveaux statuts.

- Une version pointant les modifications apportées aux statuts.

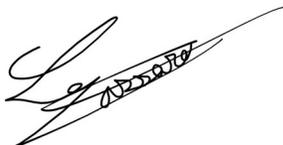
Signatures du Conseil collégial (par ordre alphabétique)

À Strasbourg, le 26 janvier 2023

Robin Birgé



Léonie Lassarat



Ludovic Muller



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Sorin', with a large loop at the beginning and a horizontal line at the end.

Anne-Sophie Sorin

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Watterwald', with a large loop at the beginning and a horizontal line at the end.

Cécile Watterwald

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Ziletti', with a large loop at the beginning and a horizontal line at the end.

Lucile Ziletti